CONFÉRENCE EBENRAIN ALLIANCE DES SALARIÉ(E)S

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zurich, 5 Avril 2006

PAS TOUCHE À LA SUVA/CNA!

La Conférence Ebenrain, plus grande alliance des salarié(e)s avec plus de 800'000 membres, refuse catégoriquement toute privatisation de la Suva. Lors de sa conférence de Lucerne, elle exige au contraire l'introduction dans la LAA de standards minimaux pour cette assurance sociale obligatoire, mais aussi pour les compagnies d'assurance accidents privées: par exemple une transparence totale sur le capital, les rendements, ainsi que sur l'affectation des bénéfices et des excédents.

C'est avec un étonnement croissant que les associations de la Conférence Ebenrain ont pris connaissance de la façon toujours plus insolente avec laquelle certains champions donneurs de leçons ont fulminé ces derniers temps contre la Caisse nationale suisse d'assurance (SUVA/CNA) ou contre la Loi sur l'assurance accidents (LAA). Comme panacée contre les prétendus défauts et faiblesses du système, ils préconisent en particulier la privatisation de la Suva.

L'Alliance des salarié(e)s (Conférence Ebenrain) s'élève catégoriquement contre toute privatisation de la Suva, et ce pour les raisons suivantes:

- La LAA et la Suva ont été créées pour résoudre les conflits massifs qui opposaient les employeurs aux employés dans le domaine des accidents professionnels et du paiement de leurs coûts, et ce également pour les professions dangereuses. Depuis lors, la Suva a maîtrisé avec grand succès l'assurance accidents. Une prévention bien comprise a permis en outre de diminuer le nombre des accidents et d'atteindre une efficacité remarquablement élevée.
 - CONCLUSION: la réglementation actuelle fonctionne bien.
- Avec 8,3% des recettes de primes, resp. 5,8% des recettes globales, la Suva présente des frais d'administration très raisonnables. Une étude du prof. Jaeger certifie en outre que la Suva bénéfice du meilleur rapport entre recettes et dépenses; ce qui signifie que les assurés de la Suva reçoivent pour chaque franc de prime davantage de prestations que les assurés d'autres institutions (Suva 94,9%, caisses maladie officielles 92,1%, caisses maladie 83,6%, assureurs privés LAA 79,2%). De plus, à la Suva, aucun bénéfice n'est prélevé en faveur d'actionnaires. C'est cet ensemble de résultats qui fait que la Suva est si efficace au niveau financier.
 - CONCLUSION: Lors d'une privatisation, les primes d'assurance augmenteraient sans la plusvalue par rapports à de meilleures prestations d'assurance éventuelles.
- Le mode de fonctionnement de la Suva permet une consultation des partenaires sociaux en leur permettant de défendre leurs intérêts au sein de son conseil d'administration. Ils peuvent influer sur la fixation des primes, la conception de la politique d'entreprise et autres secteurs stratégiques.
 CONCLUSION: l'autogestion et la direction en partenariat social de l'assurance seraient sacrifiées. Il pèse une menace de décisions extérieures, dans le pire des cas par des centrales de grands groupes à l'étranger.

EBENRAIN-KONFERENZ

ALLIANZ DER ARBEITNEHMENDEN

 Seul un effectif suffisant d'assurés permet également aux branches à hauts risques d'appliquer une politique sociale de fixation des primes, qui garantit leur existence – les risques étant pris en charge selon le principe de la solidarité.

CONCLUSION: sans équilibre social, les assurés et les employeurs des branches et professions à risque élevé seraient massivement pénalisés. C'est le cas justement entre autres des branches qui ne sont pas privilégiées sur le plan des salaires (le bâtiment par exemple).

Les prestations de la Suva sont massivement reconnues pour être bonnes et efficaces. La Conférence Ebenrain ne voit aucune raison de permettre aux assureurs privés d'en tirer les avantages, au détriment des assurés de la Suva. Bien plus, elle exige que – comme pour la LPP – des standards minimaux d'assurance sociale soient appliqués par la LAA aux compagnies d'assurance accidents privées: il s'agirait par exemple d'une transparence totale sur le capital, les rendements, ainsi que sur l'affectation des bénéfices et des excédents.

Adresses de contact

Beat W. Zemp, Président Conférence Ebenrain T +41 61 903 95 85 E beat.w.zemp@lch.ch

Urs Schildknecht, Secrétaire Conférence Ebenrain T +41 44 315 54 54 E u.schildknecht@lch.ch

Les associations de la Conférence Ebenrain

Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses (LCH)
Association suisse des cadres (ASC)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Association du personnel cantonal et communal suisse
Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Employés Suisse
Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSFP
Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse)
Syndicat des Enseignants Romands (SER)
Travail.Suisse
Union syndicale suisse (USS)